

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **49**
 Nombre de membres présents : **39**
 Nombre de membres votants : **43**
 Date de convocation : **18/09/2025**
 Date d'affichage du procès-verbal :
 Numéro de délibération : **1576 - 2025-09-24**

Etaient présents : M. LEBLANC, D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, D. THOMAS, C. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, JC COLOMBEL, S. DELAVIER, X. GRAWITZ, MA. HEROUT, H. HOUEL, V. LECONTE, MJ. LE DANOIS, J. LEMAÎTRE, H. LHONNEUR, A. DAVID, P. THOMINE, P. MARIE, A. BOUFFARD, S. LA DUNE, M. LARUE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, M. HAIZE, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, C. KERVADEC, C. LAUTOIR, N. LAMARE, C. LELAVECHEF, G. MICHEL, G. CHARRAULT, A. NOËL.

Absents représentés : JP. LHONNEUR donne procuration à J. LEMAÎTRE, M. LE GOFF donne procuration à V. LECONTE, B. MARIE donne procuration à M. LARUE, H. MARIE donne procuration à M.H. PERROTTE.

Absents excusés : I. DUCHEMIN, S. LESNE, L. LEVILLAIN, M. GERVAIS, G. LEBARBENCHON, M. JEAN.

Enfance-Jeunesse : Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Ados

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de la nécessité de modifier la tarification du secteur jeunesse communautaire :

- Pour être en adéquation avec les règles des finances publiques,
- Pour répondre à l'inflation des coûts des prestations.

Aussi, les tarifs sont répartis dans deux catégories : **Activités** (sans encadrement extérieur) et **Prestations spécifiques** (nécessitant un encadrement extérieur, un transporteur ou du matériel spécifique).

Activités (sans encadrement extérieur)	Tarifs
Accueil Libre	Gratuit
Activité Sportive	Gratuit
Activité Aquatique	3€
Loisir Créatif	3€
Atelier Culinaire (sans intervenant extérieur)	3€
Soirée	3€

Prestations spécifiques (nécessitant un encadrement extérieur, un transporteur, ou du matériel spécifique)	Tarifs
Prestation spécifique 1	4€
Prestation spécifique 2	7€
Prestation spécifique 3	12€
Prestation spécifique 4	17€
Prestation spécifique 5	22€
Prestation spécifique 6	43€

Les tarifs des « prestations spécifiques » sont proportionnels au coût de la prestation par jeune prévu, sur la base du devis du prestataire

Adhésion annuelle	8€
-------------------	----

Par ailleurs, conformément à la délibération n° 1569-2025-07-02, il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

- Remboursement du montant de l'activité initiale inférieur à 5€ et facturation d'un montant forfaitaire de 5€ par activité par jeune au titre des sujétions particulières entraînées par son absence à une activité pour laquelle il était inscrit préalablement. Cette facturation forfaitaire est applicable en cas d'absence non justifiée conformément aux dispositions de règlement du portail famille.
- Non remboursement du montant de l'activité dont le coût est supérieur à 5€ en cas d'absence du jeune sans justificatif conformément aux dispositions de règlement du portail famille.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent les dispositions tarifaires telles que présentées ci-dessus à compter du 25 septembre 2025 ;
- autorisent le Président à signer tous les documents en lien avec l'application des tarifs.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 24 septembre 2025
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,



Jean-Claude COLOMBEL